

Permis R – ORLY / Théorie - Initiale

Autorisation de circuler sur les aires de manœuvre – Permis R - ORLY



NIVEAU

Formation initiale



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant conduire, sous clairance du contrôle aérien, dans l'ensemble du secteur Manœuvre (MAN) de l'aéroport d'ORLY hors secteurs non-autorisés au permis R.



OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et les consignes permettant de conduire en sécurité dans le secteur Manœuvre de l'aéroport d'ORLY.
- Connaître les principes de mise en œuvre de la radiocommunication avec la tour de contrôle, obligatoire dans le cadre du permis R.



CONTENU

Théorie

- La réglementation / Les conditions d'obtention et de renouvellement.
- Le secteur Manœuvre : Les pistes et leurs protections / Les voies de circulation avion / Les sens de circulation / La signalisation, les marquages et les balisages / Les servitudes.
- Les règles d'exploitation : Les services de contrôle / L'équipement et la signalisation des véhicules et engins / Les règles de circulation / Les particularités de circulation / Les procédures d'urgence.
- La sécurité en exploitation : les FOD / Le danger des moteurs / La notification d'incident.
- La radiocommunication : Les indicatifs d'appel / Les principes de mise en œuvre / Les fréquences radio en service sur l'aéroport / Les modalités d'utilisation du matériel radio.

Consigne n°3 ADP/ORLY - Attention ! à compléter avec une formation pratique obligatoire pour l'obtention de l'autorisation de conduire.



Durée à titre indicatif

15 heures.



Prérequis

Aucun.



Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.



Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).



Validité

24 mois.



Contact

+ 33 1 48 16 37 24

ifma@geh.aero

<http://ifma-recette.signature-code.net/fr/>